



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du dimanche 21 octobre 1792.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Philadelphie, ce 14 juillet. Les Américains, reconnoissans de ce que nous avons coopéré à la fondation de leur liberté, s'empressent de nous témoigner le désir de contribuer à la nôtre. La proposition a été faite de lever un corps de volontaires ; elle a été accueillie avec zèle. L' enrôlement a été considérable. Ce corps bien monté est prêt à partir & à venir repousser les Autrichiens. Sa présence ne peut qu'enflammer notre courage & accroître notre amour pour le gouvernement républicain.

D'Edimbourg, ce 14 octobre. Quoique les Ecoissois ayent l'esprit vif & pénétrant, ils se mêloient peu de politique. Depuis quelque temps, il s'est fait une révolution dans leurs esprits. Un pamphlet de Burke, & la réponse de Payne ont exalté toutes les têtes. Tout le monde s'entretient de gouvernement ; le paysan même a son opinion, qu'il défend avec vivacité & souvent de manière à triompher. Malgré qu'il y ait deux partis, ils ne

paroissent pas se discorder, si l'on en juge par les médailles que chacun a fait frapper.

L'une porte : *Liberté, égalité ; abolition de la presse.* Sur le revers : *La nation est essentiellement la source de toutes souverainetés.*

L'autre : *Liberté de conscience, représentation égale, imposition équitable.* Sur le revers : *Pour qu'une nation soit libre, il faut qu'elle le veuille.*

FRANCE.

Paris. Plusieurs corps armés sont partis des départemens pour venir composer la garde armée de la convention nationale, & on agit encore si la convention doit avoir une force armée. Cette question a pour elle la majorité de l'assemblée, & contre elle, les Jacobins & les 48 sections de Paris. Hier, une députation de ces 48 sections s'est présentée à l'assemblée. L'orateur, & le président qui lui a répondu, ont prononcé deux discours qui ne font que jeter une nouvelle pomme de discorde. La convention se plaint que Paris veut la dominer, & déjà l'on assure qu'elle veut absolument se retirer

à Tours , où déjà elle a , dit-on , fait préparer ses logemens. Paris se plaint qu'elle veut seule exercer la souveraineté du peuple. Quoiqu'il en soit voici le discours de l'orateur des sections.

« Mandataires du souverain , vous voyez devant vous les commissaires des quarante-huit sections de Paris. Ils viennent vous faire entendre des vérités éternelles , vous rappeler des principes que la nature & la raison ont gravés dans le cœur des hommes libres. Point de mots ; des choses. On a voulu mettre au niveau des tyrans , en vous entourant d'une garde isolée & distincte de celle qui constitue la force publique.

Les sections de Paris , après avoir pesé les grands principes de la souveraineté du peuple , vous déclarent qu'elles regardent ce projet comme odieux & dangereux. Nous ne réfuterons pas les dispositions d'un premier décret qui tendent à consacrer l'erreur , nous attaquerons de front le principe lui-même ; & tandis qu'au dehors l'ennemi tremble à la vue des armes de la victoire , nous le combattons au-dedans avec les armes de la raison.

Loin de nous l'égoïsme. Nous ne défendons pas ici les intérêts de la ville de Paris , mais ceux de la république entière. Quel audacieux a pu conjecturer que ce peuple consentiroit au décret que l'on propose ? Quoi ! on vous propose des décrets constitutionnels avant l'existence de la constitution ! Attendez que la loi existe ; quand le peuple l'aura sanctionnée , il vous apprendra par son exemple , à baisser le front devant elle. Mais , dit-on , Paris s'emble vouloir s'isoler. Calomnie insultante , prétexte vain ! Paris a fait la révolution , Paris a donné la liberté au reste de la France , Paris saura la maintenir.

Législateurs ! les hommes sont là , qui vous comblent & attendent votre décision.

Le président répond : Citoyens ! c'est ici que réside l'exercice de la souveraineté du peuple français ; c'est à la convention nationale que tous les droits

de la république sont confiés ; elle saura les défendre ; elle recevra toujours avec plaisir les conseils des bons citoyens ; mais elle promet que d'ordres elle n'en recevra que du peuple français. Elle vous invite à sa séance.

§. La banqueroute de Guillaume , directeur de la caisse des billets de la maison de secours , jette beaucoup d'inquiétudes dans Paris. La convention nationale à laquelle on a demandé des fonds pour rembourser le déficit de la caisse , répond que le trésor public ne doit pas supporter les pertes que la sottise de la municipalité de Paris a occasionnées en tolérant une pareille caisse. Sur ce refus , on veut mettre un impôt sur Paris , sur ceux dont le loyer présumé plus de six cents livres de revenus. Pourquoi veut-on les imposer ? c'est , dit-on , parce qu'ils en ont profité ? Comment en ont-ils profité ? parce qu'ils en avoient plus que les autres. Ce n'est point avec de pareilles raisons qu'on met un impôt ; ainsi le faisoit le despotisme. La faute en est réellement à l'assemblée constituante , qui refusa très-long-temps de mettre en émission de petits assignats , & à l'assemblée législative qui les a fait retarder si long-temps. La maison de secours , en offrant des billets de secours de 10 , 15 , 30 & 40 sols , est venu réellement au secours du commerce des denrées & comestibles ; mais dire que les banquiers ont spéculé sur des billets de 10 & de 15 sols pour accaparer pour des millions , c'est comme si on disoit que les gros sols servent à faire le change avec l'étranger.

§. La commune de Paris & la société des Jacobins ont arrêté qu'ils enverroient , l'une à toutes les communes , l'autre à toutes les sociétés affiliées , des adresses contre la garde armée , que veut se donner la convention. On doit même en envoyer à la commune de Chambéry , & aux clubs qui sont déjà établis dans le Piémont.

§. Parmi les émigrés arrivés vendredi dernier , il y a quatre domestiques d'émigrés ; les autres sont MM. Bernage , né à Versailles , âgé de 29 ans ,

ci-devant garde-du-corps ; Godefroi , dit Lessart ,
ci-devant garde-du-corps , âgé de 35 ; Gauthier
de la Touche , âgé de 45 ans , né à Bordeaux , &
conseiller au ci-devant parlement de Guyenne ;
Jean-Jacques Maurice , âgé de 21 ans , né aussi à
Bordeaux , & officier surnuméraire dans l'artille-
rie ; Eméric-Louis-Charles Godefroy , dit Mingré ,
lieutenant de vaisseau de la marine française , âgé
de 24 ans ; Jean de Beon , âgé de 21 ans , né à
Mortemar en Limosin , ci-devant gentilhomme ;
Michel Daumartin , âgé de 24 ans , officier ré-
formé du ci-devant régiment provincial de Paris ;
Jean-Louis Miramiel , né à Saint-Remi en Limo-
sin , âgé de 19 ans , ci-devant gentilhomme ;

Après l'interrogatoire , les treize personnes sont
passées au parquet , d'où elles ont été transférées
à la conciergerie , tenues sous les bras par vingt-six
officiers municipaux , & aux acclamations du peuple
qui crioit : *Vive la nation !* Cette cérémonie dou-
loureuse s'est exécuté sans aucun trouble.

§. *Séance des Jacobins. — Rapport de Marat*

De vifs folliculaires , tremblans de frayeur de
voir déchirer le voile , s'empresse d'aller au-de-
vant de l'opinion publique , en semant le ridicule
à nos dépens. Nous pouvons leur pardonner , car
nous les ferons pleurer. Vous m'avez adjoint Men-
taut & Bantabolle pour rechercher des éclaircisse-
mens sur l'affaire des bataillons opprimés ; nous
nous sommes acquittés de notre mission. Il s'agis-
soit de trouver Dumourier pour le mettre sur la *set-
lette* , comme on l'a très bien dit. Nous avons ap-
pris qu'il étoit au spectacle des Variétés ; nous
nous y sommes transportés ; nous avons attendu à
la porte : là , on nous a dit qu'il s'étoit rendu chez
lui ; nous y avons été , & nous avons su qu'il sou-
poit en ville. C'est à une fête qu'il alloit assister ; nous
nous sommes mis en chemin ; une file de voitures
& des illuminations nous ont indiqué la porte.

Nous sommes entrés dans une maison où un en-
fant de Thalie feroit un enfant de Mars. Nous

avons traversé une salle remplie d'une société bril-
lante. Je ne vous parlerai pas d'une douzaine de
nymphes à taille svelte , dont des vues politiques
n'avoient pas vraisemblablement motivé la réunion ;
je ne vous parlerai pas d'un grand nombre d'offi-
ciers de la garde nationale parisienne qui venoient
faire leur cour au grand général ; je ne vous parle-
rai pas du maître de la maison , vêtu en histion ,
mais je vous parlerai de quelques masques que j'ai
reconnus , c'étoient des messieurs de la Gironde ,
c'étoit Kerfaint , c'étoit Chénier , c'étoit Lafource ,
c'étoit enfin le galopin libelliste Gorsas. Un spec-
tacle douloureux m'a frappé ; un patriote que j'esti-
me , dont les vues , à la vérité , ne sont pas pro-
fondes , le commandant-général de la garde natio-
nale parisienne , faisoit les fonctions de laquais ou
d'introducteur. Dès l'instant qu'il m'a aperçu , il
s'est hâté de m'annoncer , indiscretion qui m'a un
peu peiné , parce qu'elle a donné le temps à certains
masques de s'éclipser.

« Dumourier a paru ; il avoit de l'inquiétude ,
je l'ai vu à son visage ; je lui ait dit que l'objet de
notre mission étoit d'avoir des renseignemens sur la
conduite des bataillons de Mauconseil & de la ré-
publique. J'ai remis toutes les pièces au ministre
de la guerre. J'ai couru tous les bureaux ; & je n'ai
pu avoir aucune pièce. J'ai fait mon rapport à la
convention nationale , & je me réfère à elle. Oh !
monsieur , vous ne vous en tirerez pas de cette ma-
nière ; le comité de surveillance n'a aucune pièce ,
& il se borne à demander contre les bataillons un
décret de simple précaution. — Je suis sûr qu'il y
a des pièces. — Dites donc où elles sont. — Je
crois , monsieur , que je mérite croyance quand je
parle. — Si vous méritiez une confiance entière ,
nous n'aurions pas fait fait la démarche que nous
faisons en ce moment ; il y a un dessous de cartes
dont il faut connoître le fond : à qui persuadera-t-
on que douze cents hommes se livrent à des ex-
cès sans motifs ; on dit que les personnes massa-
crées étoient des émigrés. — Eh bien ! monsieur ,

quand ce seroient des émigrés ? — Les émigrés sont des rebelles à la patrie, & vos procédés envers les bataillons sont d'une violence impardonnable. — Oh ! vous êtes trop vif M. Marat, pour que je parle avec vous »

En disant ces paroles, le général a tourné sur ses talons : mes collègues l'ont suivi, & par plus d'aménité ils lui ont tiré des aveux dont il vous rendra compte ; je n'ai pas assisté à leur entretien, durant lequel j'étois environné d'aides-de-camp qui me disoient : Ah ! vous êtes donc des agitateurs ! ah ! vous soutenez les agitateurs ! Je ne connois, leur ai-je dit, d'autres agitateurs que les généraux courtisans que nous tenons à la tête de nos armées. Parmi ces aides-de-camp étoient un Rohan-Chabot & Moreton. J'ai vu aussi quatre he, duques faisant la parade le sabre à la main pour en imposer sans doute à vos commissaires, membres de la convention.

Dans la même séance, Chabot a fait le procès à plusieurs journalistes, & particulièrement à l'auteur du *Patriote Français*. Pour balancer l'influence que Bri.Tot a dans les départemens, il a proposé, à la société de publier un journal hebdomadaire, comme l'on publie un bulletin ; la proposition de Chabot a été adoptée. Le journal sera envoyé aux sociétés affiliées, qui seront chargées de le répandre dans les campagnes.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E

Présidence du Citoyen Guadet.

Séance du samedi 20 octobre.

On crée une commission militaire pour juger les émigrés arrivés à Paris ; ils seront au nombre de cinq, pris dans l'état-major de la division de Paris, & sera nommée dans les 24 heures. Le pouvoir exécutif rendra compte des raisons qui les ont fait amener à Paris.

On fait lecture de l'adresse de la société populaire de Chambéri, à la convention. Nous la donnerons demain. On en ordonne l'impression & la traduction dans toutes les langues, & l'envoi aux armées & aux départemens.

Les commissaires de la convention aux armées combinées écrivent que Kellermann s'est avancé

vers Pillon & que Valence a traversé la forêt de Maugiennes, poste occupé par les Prussiens, qui en ont été délogés. Brunswick a demandé un entretien avec Kellermann, qui a répondu qu'il n'accorderoit aucun entretien que le territoire français ne fût évacué. Brunswick a promis de rendre Longwy le 26. Kellermann exige qu'il le fût le 22. La capitulation est signée.

Custines de son côté marque qu'il vient d'apprendre l'entrée de 19 mille Russes en Allemagne, venant pour soutenir la cause des émigrés & des souverains coalisés. Mais Custines pense que leur destination réelle est de s'emparer de la Silésie, & que la coalition de la Russie & de l'Autriche n'est que pour couvrir leurs vues ambitieuses sur l'Allemagne.

Une lettre des commissaires de la convention aux frontières d'Espagne, annonce leur arrivée & les dispositions du peuple de Bayonne & de tous ceux du Midi en faveur de la convention.

Manuel demande qu'au milieu de la place de Verdun il soit planté un poteau diffamatoire, sur lequel seroient écrits les noms de tous ceux qui ont trahi la patrie ou déserté leur poste. Applaudi.

Les dégradations du château de Versailles montent déjà à plus de 50 mille livres. Manuel vouloit qu'on mît à la porte de toutes les maisons royales, maison à vendre ou à louer. On ordonne que tous les meubles & effets étant dans ces maisons, seront vendus, & que les comités présenteront une loi pour la vente des maisons dites royales.

On supprime les réserves de cavalerie & d'infanterie établies près des sections de Paris. On supprime pareillement l'état-major pour le camp de Paris.

On supprime les commissaires nationaux près les tribunaux, & leurs fonctions sont attribués aux accusateurs publics.

On lit le projet de décret sur le mode de la conduite des généraux, à tenir dans les pays ennemis, pour exiger des contributions, qui seront seules supportées par les princes.

Le ministre de la guerre annonce la nouvelle de la mort du duc d'Angoulême, tué par Frecheville, colonel du régiment de Chamboran.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéro 3. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv pour six mois, 7 liv. 20 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.